

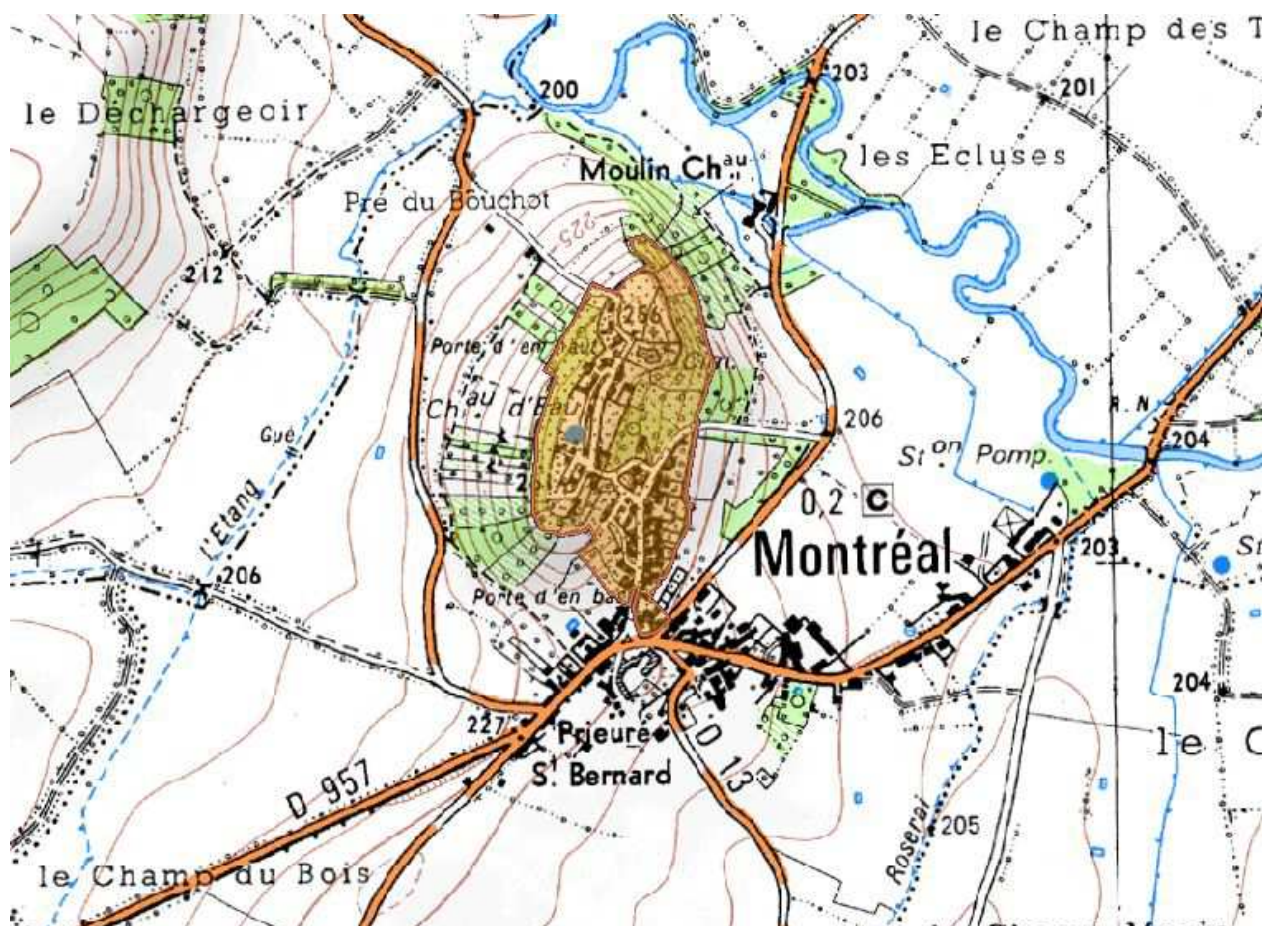
YONNE / SITE INSCRIT n°1

## VILLAGE DE MONTREAL

Commune : Montréal

Localisation géographique : environ 13 km à l'est d'Avallon

Date de l'inscription : 27 avril 1964



## FICHE D'IDENTITE DU SITE

### **Intitulé de l'arrêté d'inscription :**

**La partie ancienne du village de Montréal**

### **Modalités de l'inscription :**

Arrêté du Ministre des Affaires culturelles, vu l'avis émis par la commission départementale des sites

### **Statut de propriété au moment de l'inscription :**

Propriété publique et privée

### **Superficie :**

12ha

### **Qualification du site :**

Site rural

Caractéristiques intrinsèques : butte, village fortifié, collégiale, maisons anciennes

### **Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:**

Site d'intérêt paysager et historique régional

### **Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):**

#### **Protections antérieures :**

- Classement par liste de 1846 de l'église de Montréal
- Classement au titre des monuments historiques le 17 décembre 1923 les deux portes anciennes de l'enceinte de la ville dites « Porte d'en Bas » et « Porte d'en Haut »

### **Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)**

Oui, nombreuses fiches descriptives (église, fortifications, maisons, puits, parc, jardins)

### **Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels**

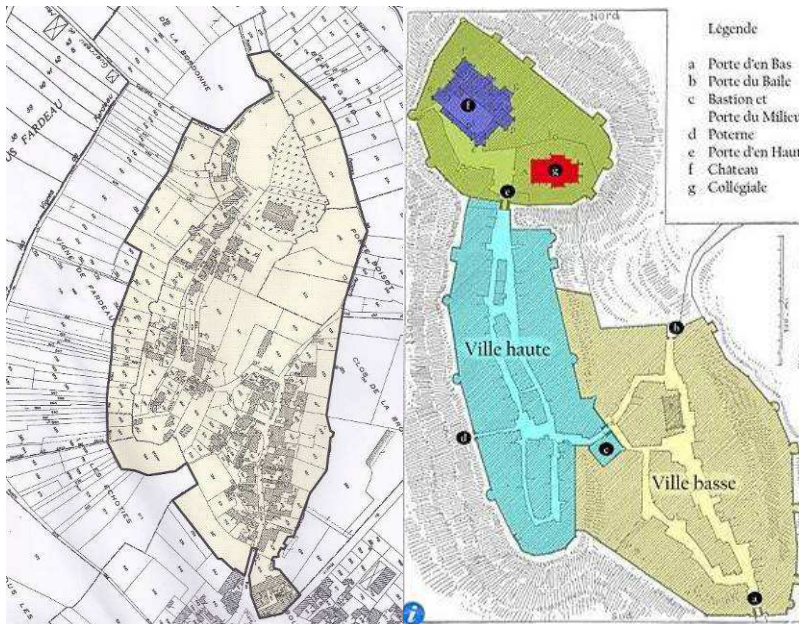
Sans objet

## CARACTERISTIQUES DU SITE

Au Moyen-Age, Montréal était une importante place forte, berceau de la famille des Anséric des Montréal qui en fut dépossédée au 12<sup>ème</sup> siècle au profit des ducs de Bourgogne. Cette place forte, implantée sur un mamelon isolé, était constituée de trois enceintes.

Au nord, une enceinte, au sommet du mamelon protégeait le château et la collégiale. Elle était prolongée par une enceinte qui entourait le bourg du haut bâti sur l'étroit plateau. Une dernière enceinte protégeait le bourg du bas implanté au sud-est à flanc de colline.

En 1599, le château a été démantelé et les remparts abaissés de 7 toises (environ 13 mètres) sur l'ordre du roi Henri IV. Cette ordonnance royale a signé la fin du rôle militaire de Montréal qui n'est plus depuis le 17<sup>ème</sup> siècle qu'un bourg rural.



Le site inscrit couvre l'ensemble des trois enceintes et comprend également des parcelles non bâties situées au pied des remparts ainsi qu'un petit îlot bâti ancien situé à l'entrée du bourg du bas.

Les faubourgs anciens « hors les murs », qui abritent notamment un ancien prieuré-hôpital fondé en 1002, ne font pas partie du site inscrit. Cet ancien prieuré constituait une étape sur les chemins de Compostelle entre Montbard et Vézelay.

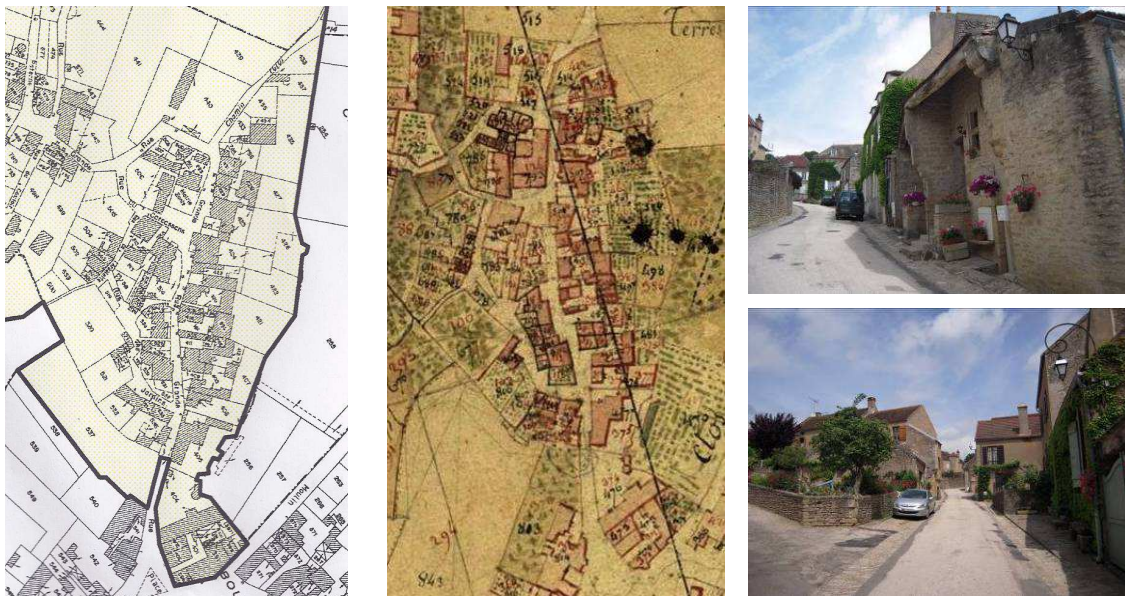
### Organisation urbaine

Le bourg du bas s'est développé au sud-est, au pied du bourg du haut, sur les pentes les moins escarpées de la butte. L'accès au bourg du bas depuis les faubourgs se fait par la Porte d'en Bas (classée monument historique en 1923).





La confrontation du cadastre actuel avec le cadastre napoléonien de 1809 fait apparaître la persistance du parcellaire et des emprises de la plupart des constructions et la disparition de quelques unes d'entre elles au profit de jardins et de cours. Le bourg du bas a un caractère assez urbain, avec des constructions mitoyennes et à l'alignement sur rue. Lorsque les maisons sont en retrait, la continuité du bâti est assurée par des murs..



La porte dite « Porte du Milieu », qui faisait communiquer l'enceinte du bourg du bas à celle du bourg du haut a disparu, mais le poste d'observation dit le Carcasson qui l'accompagnait est partiellement conservé.



Le bourg du haut est implanté au sommet de la colline qui forme un long et étroit plateau surmontant à l'ouest des versants escarpés. Là aussi, la confrontation du cadastre actuel et du cadastre napoléonien montre la permanence de l'organisation urbaine du bourg du haut qui présente un caractère plus rural que le bourg du bas, avec un bâti moins dense entre lequel s'intercalent de nombreux jardins, et des pieds de murs fleuris





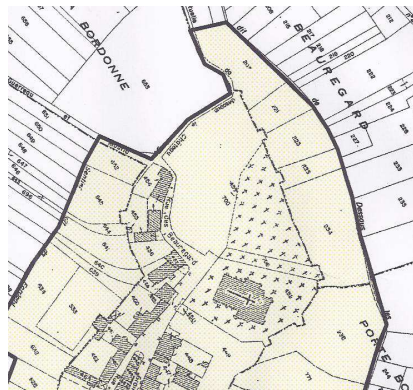
.La position en surplomb offre quelques beaux points de vue vers le Nord, l'Est et le Sud. Il subsiste dans les fortifications une ancienne poterne piétonne devant laquelle a été malheureusement construit un appentis.



A l'extrémité nord du bourg du haut, la Porte d'en haut (classée monument historique en 1923) donne accès à la dernière enceinte située à l'extrémité du promontoire.



C'est dans cette troisième enceinte que s'élevait la forteresse de Montréal dont quelques vestiges sont visibles sur le cadastre napoléonien mais dont il ne reste aujourd'hui que les bases de la ceinture fortifiée.



L'ancienne collégiale, aujourd'hui église paroissiale, (classée monument historique en 1846) a été édifée au 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> siècle suite à un vœu formulé lors de la seconde croisade par Saint Bernard en 1146 à Vézelay, et restaurée par Viollet-le-Duc. Entourée de son cimetière, elle s'élève au sud-est de l'esplanade, près de la porte d'En-Haut.



L'emplacement du château-fort, qui offre de très beaux points de vue, est aujourd'hui occupé par une extension du cimetière et par une vaste pelouse contenant l'un des puits du château. Une promenade publique a été plantée à l'extrémité nord-ouest de l'esplanade. Quelques maisons qui figurent sur le cadastre de 1809 sont implantées à l'ouest de l'esplanade.



### **Architectures**

Les constructions sont pour la plupart de petites maisons de bourg, avec quelques demeures plus importantes (Les services de l'Inventaire ont repéré 27 maisons et étudié 9 d'entre elles). De nombreuses maisons, dont plusieurs sont à tourelle, datent du 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> siècles. Deux maisons de la Grande rue, accolées, avec un mur mitoyen intermédiaire en encorbellement et un comble unique à deux égouts, ont été étudiées par Viollet-le-Duc qui les a datées des premières années du 13<sup>ème</sup> siècle.



### **Les abords inclus dans le site inscrit**

Un petit îlot bâti ancien, situé dans les faubourgs à l'entrée de la ville basse a été inclus dans le site inscrit.



A été également incluse dans le site inscrit une grande partie du linéaire de parcelles non bâties situées au pied des remparts. Elles sont aujourd'hui occupées principalement par des boisements et par des friches, qui masquent les vestiges des remparts et, ponctuellement par quelques prairies, jardins et vergers.





## SON ENVIRONNEMENT

Le promontoire isolé sur lequel est implanté Montréal domine les paysages ouverts de prairies et de terres cultivées de la plaine avallonnaise qui l'entourent et où l'on constate une disparition progressive des haies bocagères traditionnelles. Il est borné au nord par les méandres de la rivière du Serein , à l'est et à l'est par deux routes secondaires et prolongé au sud par les faubourgs anciens que traverse la route départementale 957 qui relie Avallon à Montbard.

La plus grande partie des versants de la butte sont aujourd'hui couverts de boisements qui forment une masse compacte d'où n'émergent que la collégiale, le château d'eau et quelques grands arbres d'agrément.

Ces versants présentaient encore en 1809, des occupations du sol qui ne faisaient pas obstacle à la visibilité des remparts : vignes et vergers (parcelles en lanières à l'ouest sous les remparts), champs, prés (en vert foncé).



Aujourd'hui, les vestiges des fortifications qui entourent Montréal ne sont visibles qu'à l'extrémité nord de la butte dont les versants sont en prairies.



## SON EVOLUTION

### Utilisation et fréquentation du site

Montréal qui en 1800 avait plus de 850 habitants n'est plus aujourd'hui qu'un petit village de 200 habitants, avec de nombreuses résidences secondaires.

### Etat du site

L'ensemble du village est dans son ensemble bien entretenu. Les espaces publics de l'entrée et de la partie basse du bourg du bas ont été récemment refaits dans un esprit parfaitement adapté à l'esprit des lieux. Certaines restaurations récentes de maisons sont de très belle qualité. En revanche, de nombreuses parties des vestiges des anciennes enceintes sont en très mauvais état du fait notamment de la présence destructrice de lierre..

## EVALUATION REGLEMENTAIRE

### • **Protection et gestion réglementaire de la totalité du site inscrit au titre de monuments historiques situés dans le site inscrit**

Une protection renforcée du site inscrit est assurée par le fait que le site inscrit est couvert par les périmètres de protection au titre des abords de monuments historiques de l'ancienne collégiale et des portes dites « Porte d'en haut » et « Porte d'en bas »

### =>**Extension de la protection au titre des sites ou AVAP**

Ne sont inscrits au titre des sites que les trois enceintes et la partie de la ville ancienne située à l'intérieur de ces enceintes. Etant donné la qualité patrimoniale remarquable du bourg ancien de Montréal et de son site, les faubourgs anciens ainsi que l'ensemble de la butte et de ses abords mériteraient d'être protégés soit au titre des sites soit par une AVAP. Il faudrait en particulier, éviter que des constructions notamment agricoles s'implantent en co-visibilité avec la butte, essayer d'améliorer la visibilité et la lisibilité du site aujourd'hui amoindries par l'enfrichement des versants et des abords de la butte et préserver et restaurer les haies bocagères.

## RECOMMANDATIONS DE GESTION

- **Espaces publics**

Gérer les problèmes de ruissellement. En cas de réfection des espaces publics du bourg qui n'ont pas été encore réhabilités, préserver les plantations en pleine terre et les bandes enherbées en pied de murs ainsi que les dalles de sol anciennes.



- **Jardins et cours**

- Les nombreux jardins participent de la qualité urbaine et paysagère de Montréal. Plusieurs d'entre eux ont été identifiés dans le pré-inventaire des jardins remarquables. Ils doivent être conservés.
- Entretien des murs et des murets, préférer les haies vives aux haies de thuyas, « béton vert »
- Attention aux proportions et au style des portails qui sont, dans ce bourg rural, d'une grande simplicité et peints.



- **Maisons**

Attention à ce qui risque de banaliser l'architecture rurale : localisation et proportions des percements dans les façades, ouvertures dans les toits, volets traditionnellement peints et non en bois vernis, ce que n'ont pas toujours respecté les interventions récentes sur le bâti.



- **Vestiges des anciennes enceintes**

Entretien et mise en valeur : consolidation des vestiges et débroussaillage des abords enfrichés qui en masquent la vue.

- **Cimetière**

Conserver et entretenir les tombes anciennes dont celle du Général Habert.